



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 74080005

Ancien N° régional : 74006000

Montagne d'Hirmentaz - Rocher du Corbeau

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 203,17 ha

Haute-Savoie BELLEVAUX, HABERE-LULLIN

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	0	Coléoptères	0
Végétaux sucoériens	2	Mammifères	1	Crustacés		Libellules	
Mousses, lichens	0	Oiseaux	1	Mollusques		Orthoptères	0
		Poissons				Papillons	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 10

Description et intérêt du site

Culminant à 1 607 m d'altitude, la Montagne d'Hirmentaz s'insère dans l'un des tous derniers chaînons situés sur la bordure nord-occidentale des Préalpes calcaires. Elle forme une ligne de crête déterminant en son centre un petit vallon suspendu pâturé. Offrant des habitats naturels variés, la Montagne d'Hirmentaz présente un contraste marqué entre les pentes sud plus ou moins rocheuses du Rocher du Corbeau, à flore thermophile (recherchant la chaleur) et le vallon suspendu plus froid, recouvert localement d'une rhodoraie (brousse à Rhododendron) subalpine. Ces deux points forts s'ajoutent aux habitats rocheux des crêtes, à quelques minuscules mares, et à une landine de crête à Azalée des alpes visible sur le Crêt des Brottets à l'altitude exceptionnellement basse de 1 600 m. La flore est diversifiée mais elle ne comporte qu'un nombre limité d'espèces rares ou protégées. Plusieurs espèces d'altitude sont présentes ici en situation marginale : l'Azalée des alpes déjà citée, la Gentiane pourpre, l'Edelweiss, le Pin cembro (Arolle). Une douzaine d'espèces d'orchidées dont plusieurs subalpines ont été recensées. La rhodoraie d'Hirmentaz, dissimulant un tapis de sphaignes, se doit d'être mentionnée tout particulièrement en raison de son étendue et sa typicité. Cette formation subalpine héberge une orchidée rare, la Listère à feuilles cordées, et d'importantes populations de lycopodes. Parmi les espèces animales remarquables, on peut citer le Tétràs lyre (dont la population locale a néanmoins beaucoup régressé avec la construction de téléskis), le Merle de Roche (au Rocher du Corbeau) et une station exceptionnelle pour le papillon Apollon (une centaine d'individus comptés simultanément sur quelques hectares).

Milieux naturels

31.42	LANDES A RHODODENDRON
31.8123	FRUCTICEES DE STATIONS ROCAILLEUSES A COTONEASTER ET AMELANCHIER

Faune vertébrée

Mammifères

Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>
---------	----------------------------

Oiseaux

Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>

Flore

Listère à feuilles cordées	<i>Listera cordata (L.) R. Br.</i>
Trèfle marron	<i>Trifolium spadiceum L.</i>

Faune invertébrée

Papillons

Apollon	<i>Parnassius apollo</i>
---------	--------------------------

Bibliographie

BRAUD Y., SCHLEICHER J.

Site FR8201688 - Reptiles et Insectes inscrits à la directive Habitats Faune Flore

13 p pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

LAFRANCHIS T.

Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles

448 pages 2000 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU TERRITOIRE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ET DES AFFAIRES LOCALES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

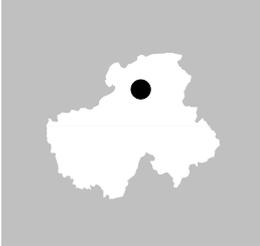
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA COMMERCIALISATION

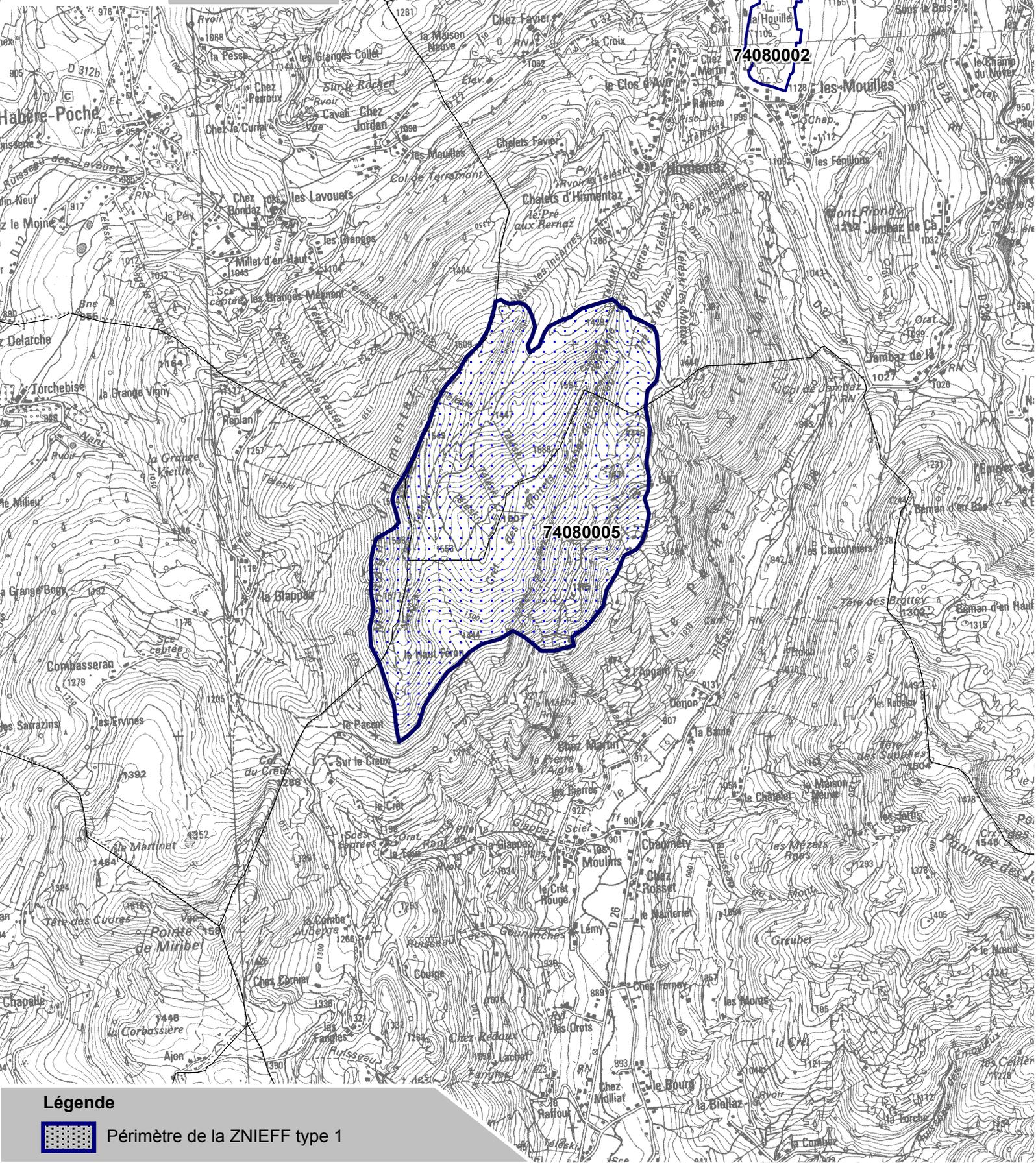
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°7408005



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Ancecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)